

## PERMANENCES ARCHITECTURALES 2017 À DESTINATION DES PARTICULIERS

### → ÊTRE CONSEILLÉ PAR UN PROFESSIONNEL

Les architectes-conseillers du CAUE 47 renseignent les particuliers qui ont **un projet de construction, de rénovation, de réhabilitation ou d'extension** de leur habitat.

Les recommandations des architectes-conseillers ont pour objectifs :

- d'aider à définir les contraintes et préciser les besoins,
- d'aider à la réflexion et faciliter la mise en œuvre de solutions,
- de favoriser l'insertion du projet dans le paysage,
- de faciliter les démarches administratives,
- d'informer sur la réglementation,
- de proposer des solutions techniques et des matériaux de construction adaptés,
- d'expliquer le rôle de l'architecte dans le processus de la construction.

Il est indispensable de prendre conseil le plus en amont possible, avant le dépôt de la demande de permis de construire.

Les conseillers reçoivent les particuliers **uniquement sur rendez-vous**, le **conseil est gratuit**.

### → SI AUCUN RENDEZ-VOUS N'EST PRIS, LA PERMANENCE EST ANNULÉE

SECTEUR / ADRESSE DE LA PERMANENCE	JOUR(S) DE PERMANENCE	POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, TÉLÉPHONEZ AU
<b>AGEN</b> CAUE 47 9 rue Étienne Dolet	du lundi au vendredi matin	05 53 48 46 70
<b>AGEN</b> Maison de l'Habitat Hotel de ville d'Agen	2 <sup>eme</sup> vendredi du mois matin	05 53 69 05 04
<b>TONNEINS</b> 1 Place Théodore Desclaux	4 <sup>eme</sup> lundi du mois après-midi dans le cadre de l'opération façades OPAH -RU Coeur de Garonne	Mr De Bideran 05 53 64 96 65
<b>VILLENEUVE-SUR-LOT</b> Pôle Urbanisme et Habitat Haras nationaux Place des Droits de l'Homme	3 <sup>eme</sup> mardi du mois matin	Pôle Urbanisme et Habitat 05 53 49 66 80